

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 07 DECEMBRE 2023

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Patrick PROTHIAU.

Excusés :

Madame Marie-Claire BERTHIER

Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT

Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND

Absents :

Messieurs David BORDES et Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2023 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 05 octobre 2023 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la réunion du 02 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Une précision est apportée quant à la date d'ouverture du cabinet de kinésithérapie. Cette dernière aura lieu le 1^{er} septembre 2024.

- Décision modificative,

Le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une décision modificative visant à abonder en crédits les chapitres 012 charges de personnel, l'opération 19 Cimetières, l'opération 11 voirie rurale non transférée, l'opération 21 Eglises et l'opération 18 Etang du Rousset

- Contrôle de la qualité de l'air,

Afin de répondre à la réglementation en matière de contrôle de la qualité de l'air dans les écoles, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que ce contrôle sera assuré par les agents techniques de la commune qui seront dotés de l'outil permettant la réalisation des mesures et dont le coût est de l'ordre de 250.00 euros H.T..

- Chapelle de Saint Quentin,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'accord cadre d'une durée de 6 ans pour la maîtrise d'œuvre de la restauration de la chapelle avec Monsieur Edouard de Vimal, architecte,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de service présentée par Monsieur De Vimal en lien avec l'opération 1 portant sur les travaux de première nécessité (travaux intérieurs clocher et ventilation, réfection des intérieurs, travaux d'embellissements et de mise en valeur des extérieurs) étant entendu que le processus pourra être interrompu à la fin de chacune des six phases (montant d'honoraires de l'opération 1 arrêté à 22 680.00 euros H.T. pour un montant prévisionnel de travaux de 189 000.00 euros H.T.).

Par ailleurs, le Conseil Municipal ne s'opposera pas à ce que l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin réalise des travaux tels que l'électrification des cloches, le remplacement de la porte d'entrée, la modification de la fontaine après avoir obtenu l'accord de l'architecte des Bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (le cas échéant).

- Zones d'accélération des énergies renouvelables,

Afin de répondre à une demande de l'Etat, relayée par les services préfectoraux, le Conseil Municipal acte, dans un premier temps, les différentes possibilités de zones où pourront voir le jour des énergies renouvelables.

Seront portées comme zones susceptibles d'accueillir :

- du photovoltaïque au sol et sur les bâtiments, de l'agrivoltaïque et de la méthanisation et de géothermie sur l'ensemble du territoire communal à l'exclusion de la zone Natura 2000
- de l'hydroélectrique là où cela peut être le cas ; à l'exclusion de la zone Natura 2000 également.

Aucune zone n'est définie par rapport au bois énergie.

Concernant l'éolien, la zone retenue portera sur le secteur limitrophe avec la commune de Pouilloux afin de ne pas aller à l'encontre de la candidature UNESCO du Pays Charolais Brionnais.

- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la mise en œuvre d'une convention (telle qu'elle existe déjà) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire pour une participation en matière de prévoyance en faveur des employeurs territoriaux.

Une notification sera faite en ce sens au Centre de Gestion pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

- Etude de devis,

Pour extincteurs :

Suite à la vérification des extincteurs et BAES de la commune, la société Desautel a fait parvenir :

- un devis de 1 397.39 euros H.T. pour Le Rousset (remplacement de 7 batteries de BAES, de 4 extincteurs, pose et mise en service)
- un devis de 247.84 euros H.T. pour Marizy (remplacement d'un extincteur, pose et mise en service).

Le Conseil Municipal demande à ce que ces devis soient revus :

- puisqu'en tant qu'adhérente au Cèdre, tout comme la société Desautel, la commune est en droit de prétendre à des tarifs préférentiels.
- et car les dispositifs de sécurité des locaux loués par la commune doivent être chiffrés et facturés aux locataires et non à la commune.

- Travaux de voirie 2023 avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Suite à la rencontre de Monsieur Neves avec Messieurs Bertrand et Tissier, des propositions de devis des travaux de voirie de chaussée 2024 ont été établis.

Leur montant se chiffre à 127 702.00 euros H.T. (dont 550.00 euros H.T. d'installation et de signalisation de chantier) et se décompose ainsi :

Grosses réparations	Chemin des Tatins	919.76 euros H.T.
Grosses réparations	Route de Pouilloux	7 824.00 euros H.T.
Travaux neufs	Chemin des Tatins	628.00 euros H.T.
Grosses réparations	Route de Martigny	7 562.76 euros H.T.
Travaux neufs	Chemin des Tondues	474.00 euros H.T.
Travaux neufs	Route de Volsin	1 244.00 euros H.T.
Travaux neufs	Chemin du Champ du Moulin	2 622.72 euros H.T.
Grosses réparations	Impasse des Clochards	9 165.60 euros H.T.
Travaux neufs	Route de Sanverne	7 272.25 euros H.T.
Travaux neufs	Chemin du Moulin du Pont	7 933.50 euros H.T.
Grosses réparations	Route de Sury	2 699.52 euros H.T.
Grosses réparations	Rue des Vernes Bredas	6 573.24 euros H.T.
Grosses réparations	Route du Grang Fussy	8 025.60 euros H.T.

Travaux neufs	Rue du Martrat	7 788.20 euros H.T.
Travaux neufs	Rue du Martrat	3 958.50 euros H.T.
Travaux neufs	Route des Tailles	4 912.60 euros H.T.
Grosses réparations	Route de Saint Quentin	8 547.72 euros H.T.

Le Conseil Municipal classe ces différents travaux par ordre de priorité avec l'objectif de programmer, selon les directives de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, 82 000 euros de travaux et ne seront pas intégrés au titre de l'année 2024, les grosses réparations Rue des Vernes Bredas et Route de Sury.

Les travaux Route de Saint Quentin pourront attendre 2025.

- Suppression de la régie tennis,

Suite à une proposition de Monsieur Hugues, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la suppression de la régie tennis à compter du 1^{er} janvier 2024. Les quittances liées à cette régie seront remplacées par des titres émis par l'ordonnateur.

- Convention avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour la fréquentation de la piscine par les élèves de l'école de Marizy,

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la conclusion d'une telle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Point sur l'aménagement au Lac du Rousset,

Le Conseil Municipal est informé que l'Atelier du Ginkgo va établir une proposition portant sur le projet de parcours de santé en vue de sa réalisation en 2024.

- Achat d'un ordinateur fixe,

Cet éventuel achat sera vu dans le cadre du budget 2024.

- Proposition de prélèvement pour les loyers,

Afin de faciliter la gestion du paiement des loyers et charges afférentes, Monsieur le Maire indique qu'il pourrait être proposé aux locataires de mettre en place le prélèvement mensuel des sommes correspondantes sur leur compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'en faire la proposition aux locataires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant aux baux de ceux qui opteront pour cette possibilité.

Questions et informations diverses :

Cimetière de Marizy

Madame Annick BAILLY va reprendre contact avec Monsieur Gaston LOREAU qui a fait la demande de reposer dans la concession de ses parents alors que cette dernière était consentie à titre de concession particulière.

La responsable du SIG de la Communauté de Communes Le Grand Charolais va venir le jeudi 14 décembre après-midi pour faire une formation à destination de la secrétaire de mairie sur le nouveau logiciel cimetière.

Elle reviendra ensuite en janvier pour en faire une autre à destination des élus.

Bibliothèque du Rousset

Grâce au travail des personnes qui s'étaient portées bénévoles pour mettre en caisse les livres mis à disposition par la Bibliothèque Départementale de Prêt et qui en sont vivement remerciées, ces derniers vont lui être expédiés le 11 décembre.

Colis pour les personnes de plus de 70 ans hébergées en établissements

Madame Sylviane Bonnot se charge de faire le nécessaire pour la composition de ces colis dont les produits seront pris chez Vival pour un prix unitaire de l'ordre de 30 euros. Ils seront distribués aux 11 personnes qui peuvent en bénéficier.

Rattrapage des collectes d'ordures ménagères des 25 décembre et 1^{er} janvier

La collecte des ordures ménagères aura lieu le samedi 23 décembre et le samedi 30 décembre au matin pour la commune, à la place des jours habituels.

Réunion Natura 2000 pour Le Comité de suivi des Etangs à Cistudes d'Europe du Charolais.

Madame Sylviane Bonnot, présente à la réunion qui s'est tenue à Martigny Le Comte, rapporte que Monsieur Gauthier, en sa qualité de Président du Comité de Suivi des Etangs à Cistudes du Charolais a ouvert la séance.

Madame Cécile Barbier et Monsieur Thibaut Vion ont présenté le bilan mené en 2023. Ils ont rappelé que la Région gère les fonds pour Natura 2000.

L'étude bathymétrique avec un drone a été effectuée sur les 4 étangs pour estimer les mesures des sédiments.

Pour le volet agricole et pour les 4 étangs, la campagne MAEC 2023-2027 a eu lieu avec la Chambre d'Agriculture. Les agriculteurs doivent entretenir les mares. L'exploitant engage 90 % en prairies MAE. Le chargement en animaux doit être inférieur à 1.4.

Sur 30 exploitations, ils ont rencontré une vingtaine d'agriculteurs ; parmi lesquels 9 se sont engagés. 140 hectares sont contractualisés.

Pour les mares, ce sont 10 exploitants qui se sont engagés avec notamment un plan de gestion curage. L'OFB demande à être associé pour faire un point (formation obligatoire pour la gestion des prairies et des mares).

Le budget MAEC serait de 92 953 euros sur 5 ans pour l'indemnisation mais les exploitants indiquent que cette dernière arrive avec beaucoup de retard.

D'après Monsieur Vion, il y aurait des échanges de cistudes entre l'étang Pierre Poulain et l'Etang du Rousset. L'OFB a précisé qu'un rappel devrait être fait en cas de trafic d'espèces protégées car il s'agit d'un délit passible de lourdes sanctions.

Une élue a demandé à ce que des réunions d'informations aux habitants soient organisées.

La lettre destinée aux communes et habitants, intitulée « Rien ne sert de courir », sera éditée avant la fin de l'année.

Concernant le projet de sentier du Lac du Rousset, Monsieur Gauthier a échangé avec Monsieur Nozières de l'Agence Technique Départementale et le nouveau projet avec le parcours de santé et un poste d'observatoire ne devrait poser aucun problème par rapport à Natura 2000.

Le parcours de santé passerait sur le Chemin du Tacot en revenant par le bois.

La séance est levée à 0 h 15 .